

N° 4/09.2020**FUSION - COMMUNE DE HAUTEMORGES**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Comme vous le savez certainement déjà, les six communes d'Apples, de Bussy-Chardonney, de Cottens, de Pampigny, de Reverolle et de Sévery ont accepté de se regrouper. Elles vont ainsi fusionner pour former la commune de Hautemorges.

Cette fusion interviendra le 1^{er} janvier 2021.

Actuellement, les deux Agences d'Assurances Sociales (AAS) de Morges-Est et de Cossonay desservent ces six communes.

Morges-Est :

Apples, Bussy-Chardonney et Reverolle.

soit une population totale pour ces 3 communes de 2'244 habitants.

Cossonay :

Cottens, Pampigny et Sévery,

soit une population totale de ces 3 communes de 1'824 habitants.

Une étude a donc été entreprise afin d'évaluer l'opportunité d'orienter la future commune de Hautemorges vers une seule agence d'assurances sociales.

Un relevé des trajets en transport privé et transports publics a été effectué pour chaque commune en direction des deux agences.

Par ailleurs, il a été constaté que la majorité des usagers choisissent de se déplacer à l'agence en transport privé. Cette observation concerne notamment les seniors et les personnes à mobilité réduite qui choisissent de venir en voiture accompagnés de proches pour des raisons d'aide administrative ou par souci de mobilité. Les transports publics sont rarement utilisés par cette tranche de population.

Il a également été remarqué que les rattachements actuels constituent la meilleure efficacité possible, autant pour les transports publics que le transport privé, à l'exception toutefois des communes de Pampigny et de Sévery, mieux desservies en transports publics vers l'autre agence, à 15 minutes près.

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction ARASMAC vous informe qu'il a donc été décidé de maintenir le statu quo et de continuer à diriger la population des six communes vers les mêmes sites à Cossonay et à Morges qu'aujourd'hui.

Par conséquent, ces personnes continueront à se rendre là où elles ont l'habitude d'aller.

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

Adopté par le Comité de direction dans sa séance du 2 juillet 2020.


Sylvie Padio
Présidente

ARASMAC


Daniel Vouillamoz
Directeur

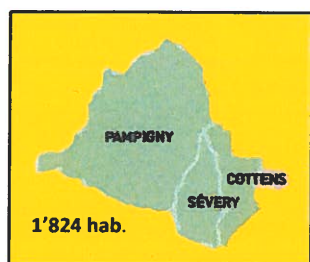
Communication présentée au Conseil intercommunal en séance du 24 septembre 2020.

Commune de Hautemorges

Délimitation des périmètres des Agences d'assurances sociales dès le 01.01.2021

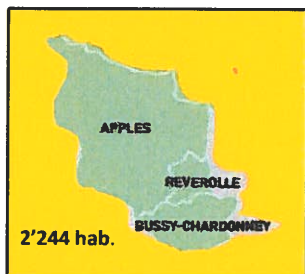
AAS

AAS · AFJ · AJEMA · CRD · CSR
ARASMAC



AAS DE COSSONAY

Rue des Laurelles 5 | Case postale 92 | 1304 Cossonay
T +41 21 804 98 70 | aas.cossonay@aras-vd.ch



AAS DE MORGES-EST

Avenue de Lonay 2 bis | 1110 Morges
T +41 21 828 04 60 | aas.morges-est@aras-vd.ch